



## Agenda

### Lundi 18 février

-15h : **Louis GAUTIER**, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien secrétaire général à la défense et à la sécurité nationale, « *La solitude stratégique des Européens* ».  
-17h : comité secret (adoption du règlement intérieur – **quorum obligatoire**).

### Lundi 25 février et lundi 4 mars : pas de séance.

### Lundi 11 mars

- 10h30: réunion du jury du concours Solon (salon Dupont-Sommer).  
- 10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation ».  
-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances.  
-12h30 : déjeuner des académiciens (salon Édouard Bonnefous).  
-15h : **Marianne BASTID-BRUGUIÈRE**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques : « *La France vue de Chine* ».  
-17h : comité secret.

### Lundi 18 mars

-12h15 : jury du prix « Messe Frankfurt ».  
-15h : élection d'un membre au fauteuil laissé vacant par le décès de **Prosper WEIL** et communication de **Lionel ZINSOU**, président de Terra Nova, ancien premier ministre du Bénin : « *La France et l'Afrique* ».

### Lundi 25 mars

-15h : **Robert KOPP**, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques : « *Le modèle français en échec : la République helvétique (1798-1803)* ».

## Séance du lundi 11 février

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 4 février, le président **Georges-Henri Soutou** a introduit la communication de **Jean Massot**, président de section honoraire au Conseil d'État, qui a traité du sujet « Le chef de l'État et les opérations extérieures ». Peu suivis, sauf épisodes dramatiques ou crises violentes, par l'opinion (qu'ils n'aient jamais fait appel au contingent n'y est certainement pas étranger), les engagements des armées françaises en dehors des frontières nationales mobilisent chaque année entre 5000 et 20 000 hommes depuis 1962. Ils sont, à ce titre, un instrument privilégié de l'action extérieure de la France.

L'exposé est revenu, dans un premier temps, sur les différentes opérations extérieures de la France depuis la fin de la guerre d'Algérie, en dégagant une double évolution. À un élargissement géographique (du « pré carré » africain au Proche-Orient et à l'Europe) a correspondu une redéfinition de ces interventions, à la fois en matière d'objectifs et de cadre juridique. Principalement de nature politique à leurs débuts, quand il s'agissait de soutenir ou de remplacer les équipes au pouvoir dans les anciennes colonies d'AOF et d'AEF en fonction des intérêts français, les « OPEX » affichent des objectifs plus « avouables » depuis les années 1970 : protection des ressortissants occidentaux (Kolwezi) et des populations civiles (Bosnie, Rwanda), défense de l'intégrité des frontières (Tchad, Koweït), lutte contre le terrorisme (Mali)... Elles se sont inscrites, dans le même temps, dans un multilatéralisme revendiqué, sous le patronage de l'ONU et (parfois) de l'OTAN. Il n'est pas indifférent, a fait remarquer l'orateur, que le secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des opérations de maintien de la paix soit toujours, depuis plus de vingt ans, un diplomate français.

Ces engagements multipliés et constants ont induit une pratique bien rodée. Alors que la constitution de 1958 prévoyait un partage des responsabilités en matière de défense entre le président de la République, le gouvernement et le Parlement, le chef de l'État s'est vite imposé comme protagoniste, au détriment du Parlement notamment, puisqu'en l'absence de guerre formellement déclarée ce dernier est tout au plus informé de l'envoi des troupes (qu'il n'approuve que si celui-ci se prolonge au-delà de quatre mois). Concrètement, le rouage essentiel dans la prise de décision et la coordination des services concernés est le conseil de défense et de sécurité nationale, sur lequel le Code de la défense donne peu de détails, mais qui du fait des circonstances (tout récemment les attaques terroristes) s'est institutionnalisé sous la forme d'une réunion hebdomadaire. Ce mode de fonctionnement, reconnu comme efficace, fait l'objet d'un consensus, tant à l'intérieur de l'exécutif (les épisodes de cohabitation ne l'ont pas remis en cause) que de la part des pouvoirs législatif et judiciaire (ce dernier range les « OPEX » dans les actes gouvernementaux non susceptibles de recours contentieux, les agissements particuliers des militaires demeurant justiciables au pénal).

Si elles essuient leur lot de critiques (lenteur, « dommages collatéraux »...), les opérations extérieures participent du statut de la France comme puissance internationale. Elles permettent à l'armée française, dont la réputation avait été écornée par la Seconde Guerre mondiale et les guerres coloniales, de figurer aujourd'hui parmi celles qui comptent. Elles servent aussi, sur le plan économique, à la promotion de nos armements. Restent tout de même, aux yeux de J. Massot, deux questions pendantes : celle de l'« après », qui nécessiterait une évaluation des effets de ces interventions au regard des intérêts de la France, et celle, conjointe, de leur financement. « Les ressources budgétaires de la France lui permettent-elles [...] de mener toutes ces opérations en même temps ? » Il serait temps, a-t-il conclu, que l'opinion publique s'en saisisse, pourquoi pas à l'occasion du « grand débat national ».

À l'issue de sa communication, **Jean Massot** a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **Jean Baechler**, **Yves Gaudemet**, **Bruno Cotte**, **Pierre Delvolvé**, **Michel Pébereau**, **Jean-David Levitte**, **François d'Orcival**, **Haïm Korsia**, **Jean-Robert Pitte** et **Georges-Henri Soutou**.

## *Dans la presse et sur les ondes*

- « Sommes-nous décadents ? », s'interroge la *Revue des deux mondes* dans son dossier mensuel (février-mars). **Xavier Darcos** propose, en guise de réponse, « Une parabole : la décadence romaine ». Au gré d'allers-retours entre l'Antiquité latine et les siècles qui lui ont succédé jusqu'à notre temps, le chancelier de l'Institut passe au crible un « archétype » qui n'a cessé de hanter les esprits. À ce phénomène Rome elle-même n'est pas étrangère. Dès Caton l'Ancien ou Salluste, le discours sur la décadence des mœurs et l'effacement des vertus est en effet un lieu commun de la littérature, porté à son plus haut degré d'expression par Montesquieu et Gibbon, avant que les historiens contemporains n'en fassent quelque peu justice. Mais « nous devons aussi à la mentalité latine la hantise de la guerre civile, vue comme le ferment infailible de sa décadence », et l'histoire de la Ville, sous ce rapport, ne serait que la tentative de conjurer cette menace en faisant appel à l'exemple idéalisé du passé, au risque de faire le jeu des tenants d'un pouvoir fort, seul capable d'étouffer les germes de discorde. Ce pessimisme foncier n'a-t-il pas cependant eu un effet démobilisateur ? L'historien Bryan Ward-Perkins a affirmé récemment que les Romains ne croyaient pas, somme toute, à leur disparition. Si « chaque époque a forgé ses propres explications de la “chute” en fonction de ses préoccupations, pour ne pas dire de ses fantasmes », l'effondrement de l'Empire romain doit nous avertir de ne pas nous abandonner à nos représentations, de quelque couleur qu'elles nous peignent l'avenir. « L'utilisation inconsidérée du mythe de la décadence romaine pourrait contribuer à [l']aveuglement et [au] fatalisme démobilisateur. » En prolongement de cette contribution, **Jean-Paul Clément** évoque dans la même livraison *Laelius de Amicitia* de Cicéron ou « L'histoire, un recours contre la décadence de la République ? »

- Sur le site de *L'Obs* (1<sup>er</sup> février), **Olivier Houdé** explique pourquoi il n'a pas participé au Conseil scientifique de l'Éducation nationale mis en place en 2018 pour accompagner la réforme du système éducatif voulue par le ministère (« Neurosciences : “On oublie que les professeurs ont un cerveau” »). Il s'inquiète en particulier de la manière dont ce Conseil entend appliquer les neurosciences aux apprentissages fondamentaux. « Il y a une focalisation excessive sur la question de la lecture et des automatismes, au détriment de questions aussi cruciales que l'attention ou le raisonnement. » Il appelle à davantage de souplesse et à une meilleure prise en compte de l'expérience du terrain, à commencer par celle des enseignants (<https://www.nouvelobs.com/education/20190201.OBS10483/neurosciences-on-oublie-que-les-professeurs-ont-un-cerveau.html>).

- « Loi de bioéthique : l'enfant oublié » : tribune de **Jean-François Mattei** dans *La Croix* (5 février). L'ancien rapporteur des lois de bioéthique de 1994 pointe la différence entre ces dernières et leur révision à venir, telle qu'elle se profile dans le rapport de la mission parlementaire bioéthique rendu public le 15 janvier. Alors qu'en 1994 il était explicitement fait mention de « la défense des intérêts de l'enfant », ce qui avait conduit à poser des limites au désir de certaines femmes de devenir mères, c'est désormais ce dernier point de vue qui est mis en avant. J.-F. Mattei s'inquiète de ce renversement de perspective, qui laisse de côté et l'enfant et le père, nonobstant les questions que pose la disparition de cette dernière figure.

- Catherine Viry a reçu **Alain Duhamel** dans l'émission « Plaisir de lire » le 6 février sur RCF (<https://rcf.fr/culture/livres/alain-duhamel-journal-d-un-observateur>). Tout en livrant ses souvenirs sur diverses personnalités (Pierre Mendès France, Charles de Gaulle, François Mitterrand), il livre à cette occasion un portrait paradoxal de l'homme politique. Il décrit la politique comme le plus humain et le plus inhumain des métiers, immergeant constamment celui qui l'exerce dans un réseau de contacts mais dévorant tous les autres pans de sa vie. Il insiste en particulier sur la responsabilité écrasante des décideurs politiques, dont il a pu mesurer, beaucoup plus qu'il ne le croyait *a priori*, combien leur action était le vecteur de la vie sociale.

## *À savoir*

- **Chantal Delsol** est intervenue le 26 janvier à Strasbourg au séminaire organisé par la Mission permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe et le Centre européen pour le droit et la justice, sur le thème « Les populismes en Europe ». Communication en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=984J6zD1x50&feature=youtu.be&t=35>.

- **Jean-Claude Trichet** a prononcé une conférence à l'Université d'Oxford le mardi 5 février à l'invitation de l'Oxford Union. Il a évoqué l'Union européenne, l'euro et le Brexit. Parmi les points forts de cette intervention, il a mis en évidence la résilience de l'euro et de la zone euro dans la crise financière, mais aussi le remarquable consensus des 27 pour souhaiter que le Royaume-Uni puisse rester dans l'Union avant le référendum. Cette communication a également été l'occasion, pour J.-C. Trichet, de s'interroger et de formuler des hypothèses sur les raisons profondes du départ du Royaume-Uni.

- **Jacques de Larosière** a pris la parole le 31 janvier à la « London School of Economics Conference on Financial Resilience », avec un exposé intitulé « The Demise of the Bretton-Woods System Explains Much of Our Current Financial Vulnerabilities ». Comme il l'avait fait le 10 janvier à la Caixa Bank à Madrid (voir Lettre n° 706), mais en approfondissant les perspectives, il revient sur les conséquences de l'abandon du système monétaire mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il note en particulier qu'il n'est pas innocent que les récessions, depuis les années 1980, aient toutes pour origine des crises financières, alors que dans le passé elles reflétaient les aléas des cycles économiques. Texte en ligne sur la page d'académicien de J. de Larosière : <https://academiciensmoralesetpolitiques.fr/membres-titulaires/section-vi-section-generale/jacques-de-larosiere-de-champfeu/> Jacques de Larosière est également intervenu, le même jour, devant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), dont il a été le président de 1994 à 1998.

- **Bernard Bourgeois** interviendra le samedi 16 février de 11h à 13h au séminaire « Les philosophes et la Trinité » organisé par la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (Amphi Chasles, 17, rue de la Sorbonne). Sa communication portera sur « Hegel et la Trinité ». Inscription obligatoire pour les personnes ne possédant pas la carte de l'Université : [sylvain.josset@gmail.com](mailto:sylvain.josset@gmail.com) ou [romaindeblue@hotmail.com](mailto:romaindeblue@hotmail.com).